



Formation

Utiliser une plate-forme suspendue motorisée

Durée : 7 heures (1 jour)

Effectif : De 3 à 10 participants



Pourquoi envisager cette formation ?

Les utilisateurs d'une plate-forme suspendue motorisée (aussi appelée échafaudage volant ou plate-forme suspendue temporaire) doivent avoir un savoir-faire et des compétences visant à la maîtrise des risques liés à cet équipement de travail, conformément au Code du travail. La formation proposée tient compte des recommandations R433 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) définissant les référentiels de compétences.



Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les risques liés à l'utilisation d'une plate-forme suspendue motorisée



Profil des stagiaires

Pour qui

- Toute personne appelée à utiliser une plate-forme suspendue motorisée (réalisation de travaux de maintenance, de ravalement, de peinture ou de rénovation sur des constructions de grande hauteur)

Prérequis

- Pas de prérequis particulier



Modalités

Modalités d'intervention

- Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise). Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

- Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes en situation de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.

Limites d'effectifs

- De 3 à 10 participants

Durée

- 7 heures (1 jour)



Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

- Cette formation est assurée par un formateur possédant de bonnes connaissances en prévention, des compétences techniques et une excellente pédagogie.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés et interrogations.
- Mises en situations pratiques.
- Évaluation des connaissances à partir d'un QCM.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.



Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- La formation fait l'objet d'une évaluation des connaissances et des savoir-faire.
- Évaluation des connaissances : Elle est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples (QCM) constitué de 50 questions réparties en 10 domaines de compétence.
- Évaluation des savoir-faire : Elle est réalisée lors d'application pratiques au plus proche de situations réelles de travail.
- À l'issue de la formation, le formateur rédige une "attestation de compétence formation" et il la remet à l'employeur. L'employeur prend en compte cette attestation avant d'autoriser son travailleur à réaliser la mission confiée.



Modalités de certification ou de délivrance d'une attestation

Modalités de reconnaissance ou de validation

- Sans objet

Modalités d'obtention

- Sans objet

Détails sur la certification ou sur l'attestation

- Sans objet

Durée de validité de la certification

- Sans objet



Contenu de la formation (progression pédagogique)

- Appréhender les enjeux de la prévention
 - Règlementation
 - Enjeux de la prévention : humain, juridique, économique
 - Risque de chute de hauteur dans le BTP (statistiques, coûts...)
- Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs
 - Les différents acteurs en prévention des risques professionnels concernés
 - Constructeur/employeur
 - Concepteur, monteur, vérificateur, utilisateur
- Communiquer – Informer – Savoir réagir
 - Communiquer - rendre compte
 - Informer le responsable du chantier
 - Savoir réagir en cas de danger immédiat
 - Savoir réagir en cas d'accident
- Signaler les situations dangereuses
 - Phénomène d'apparition du dommage
 - Situations dangereuses appliquées au métier
- Prévenir les risques liés à l'activité
 - Risques appliqués à l'activité
 - Mesures de prévention appliquées à l'activité
- Les équipements pour le travail en hauteur
 - Les équipements permanents
 - Les équipements temporaires non mécanisés
 - Les équipements temporaires mécanisés
 - Les équipements de protection individuelle
 - En résumé : à propos des plates-formes
- Les éléments constitutifs d'une plate-forme suspendue
 - Dispositifs de suspension
 - Treuils et dispositifs de sécurité intégrés
 - Plate-forme de travail
 - Câbles en acier de levage, de sécurité et éventuellement de guidage
- Utiliser une plate-forme suspendue motorisée en sécurité
 - Connaître les consignes d'utilisation
 - Accéder et circuler en sécurité
 - Respecter les limites de charges
 - Maintenir la plate-forme en sécurité
 - Proscrire l'utilisation de façon dangereuse
 - Utiliser les moyens de communication prévus
 - Tenir compte de la co-activité

Code programme : PST-U

Date de mise à jour : 2 janvier 2026